

BAREME DE PRISE EN CHARGE DES PARICIPATIONS EN COMPETITION

sur justificatifs obligatoirement (révision 15/08/2025)

		Frais pris en charge par le club		
Type de compétition		Inscriptions	Déplacements	Hébergement - Repas (Plafonnés)
INDIVIDUEL*	Championnat départemental Côte d'Or	OUI	NON	NON
	Championnat régional BFC (sous réserve d'avoir 2 compétitions à son actif au préalable)	OUI	NON	NON
	Championnat de France *	OUI	Carburant selon coût estimé par Via Michelin + péages frais réels	Hôtel + Petit déjeuner: - pour 2 pers < 100€/nuit - pour 1 pers < 60€/nuit Repas midi < 10€ Repas soir < 20€
EQUIPES	Championnat départemental Côte d'Or	OUI	Péages	NON
	Championnat régional BFC	OUI	Péages	NON
	Manches DR/DRE, D2, D1, D1AP, Trophée des mixtes	OUI	Carburant selon coût estimé par Via Michelin + péages frais réels	Hôtel + Petit déjeuner: - pour 2 pers < 100€/nuit - pour 1 pers < 60€/nuit Repas midi < 10€ Repas soir < 20€

*Pour les jeunes : prise en charge des frais d'inscription à deux TAEI – date précisées par les entraîneurs

*A hauteur de 2 championnats de France ou deux sélections internationales au choix de l'archer sur les saisons salle et extérieure. Au-delà de 2, la défiscalisation est possible par don au club (CERFA 11580 de la DGFIP)

*Coaching : prise en charge des déplacements des entraîneurs selon le barème associatif des frais kilométriques + péages – à raison d'un trajet entraîneur par départ le cas échéant